



Assemblée générale

Distr. générale
22 octobre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 47 de l'ordre du jour

Le sport au service de la paix et du développement : Année internationale du sport et de l'éducation physique

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

Le rapport principal du Secrétaire général intitulé « Le sport au service de la paix et du développement : Année internationale du sport et de l'éducation physique » (A/59/268) donne le détail de l'action entreprise pour préparer l'Année internationale qui sera célébrée en 2005. On trouvera dans le présent additif des informations fournies par plusieurs organismes, fonds et programmes des Nations Unies sur la façon dont ils cherchent à intégrer le sport et l'éducation physique dans leurs activités de base. Le rapport et l'additif exposent dans leurs grandes lignes les activités menées par les organismes des Nations Unies pour célébrer l'Année internationale.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	4–5	3
III. Organisation internationale du Travail	6–8	4
IV. Organisation mondiale de la santé	9–10	4
V. Programme des Nations Unies pour le développement	11	5
VI. Volontaires des Nations Unies	12	5
VII. Fonds des Nations Unies pour l'enfance	13–16	5
VIII. Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA)	17–18	6
IX. Programme des Nations Unies pour l'environnement	19	6
X. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	20–21	7
XI. Conclusion	22–23	7

I. Introduction

1. Le présent additif décrit les activités que plusieurs institutions spécialisées, programmes et fonds des Nations Unies prévoient de mener pour intégrer le sport et l'éducation physique dans leurs programmes d'action et atteindre ainsi leurs objectifs en matière d'éducation, de santé, de développement et de consolidation de la paix en 2005, proclamée Année internationale du sport et de l'éducation physique par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/5 du 3 novembre 2003.

2. Placé sous la direction d'Adolf Ogi, Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix, un bureau a été établi à Genève avec pour mission d'aider à la préparation et à l'exécution des activités en vue de l'Année internationale. Le Conseiller spécial a récemment reçu du Programme des Nations Unies pour le développement une aide importante qui lui a permis d'ouvrir à New York un nouveau bureau, pour conduire les activités d'information et aider les organismes du système des Nations Unies à mener à bien les programmes et projets axés sur le sport, en partenariat avec les gouvernements, la société civile et le secteur privé.

3. Le bureau du Conseiller spécial travaille en étroite coopération avec le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI), qui fournit orientation et appui pour la célébration de l'Année. Le Fonds continuera à favoriser l'établissement de partenariats pour le sport au niveau local et à aider M. Ogi à mettre en œuvre les programmes de sport au service du développement et de la paix, ainsi qu'à faire mieux connaître l'Année internationale du sport et de l'éducation physique.

II. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

4. En tant qu'organisme de coordination pour le thème du sport, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) joue un rôle particulier et mise sur l'information et la sensibilisation pour renforcer l'éducation physique et le sport dans les systèmes éducatifs du monde entier, conformément à la Charte internationale de l'éducation physique et du sport. Elle a élaboré une stratégie à court terme pour 2005, ainsi qu'une stratégie à long terme visant à poursuivre les efforts engagés pour promouvoir l'éducation physique dans les systèmes éducatifs durant l'Année internationale et au-delà.

5. En 2005, l'UNESCO envisage :

a) De maintenir les mécanismes de coopération internationale existants, tels que la Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport, le Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport et le Fonds international pour le développement de l'éducation physique et du sport, afin de renforcer la stratégie susmentionnée;

b) D'établir des partenariats avec des mouvements sportifs et de les renforcer ainsi que de créer des synergies entre les organismes des Nations Unies pour éviter le chevauchement des activités, en mettant par exemple en place un système de communication auquel participeraient des champions sportifs et les fédérations sportives internationales et les médias intéressés;

c) De faire appel aux fédérations sportives, à l'occasion de grandes manifestations sportives internationales, pour informer et sensibiliser le public aux problèmes liés au sport et à l'éducation physique;

d) De concevoir une brochure et un site Web, qui serviront à informer l'opinion publique et à la sensibiliser à la nécessité de promouvoir le sport et l'éducation physique;

e) D'organiser des séminaires régionaux d'experts à mesure que le sport et l'éducation physique gagnent de l'importance, au titre du suivi du cadre d'action de l'UNESCO.

III. Organisation internationale du Travail

6. L'Organisation internationale du Travail (OIT) prévoit d'organiser une réunion technique sur le modèle de celle qui s'est tenue en Albanie, avec la participation d'organismes sportifs (comités olympiques nationaux), d'organismes gouvernementaux et d'équipes de pays des Nations Unies, en vue de réexaminer la place à donner au sport dans les stratégies nationales en faveur de la jeunesse et dans d'autres stratégies de développement.

7. Par ailleurs, souhaitant mettre ses acquis au service de l'Année internationale, l'OIT prévoit de publier un ouvrage sur la dimension socioéconomique du sport et d'aider les réseaux d'universités en place à élaborer des programmes d'enseignement sur la fonction du sport en tant qu'instrument de développement et de paix.

8. La campagne « Carton rouge au travail des enfants » de l'OIT se poursuivra en 2005, et l'organisation prévoit de mettre en œuvre un projet dans le réseau de transport public parisien, en janvier 2005. Ce projet pourra être mené dans d'autres villes également, selon les besoins et l'intérêt suscité.

IV. Organisation mondiale de la santé

9. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) contribuera à l'Année internationale en continuant de promouvoir l'importance de l'exercice physique et du sport pour la santé et le bien-être, dans le cadre de son action en faveur de la santé, des modes de vie sains, de la prévention et du contrôle des maladies chroniques et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

10. Les résolutions récemment adoptées par la cinquante-septième Assemblée mondiale de la santé (mai 2004), relatives à la promotion de la santé et des modes de vie sains (WHA57.16) et à la stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé (WHA57.17), ainsi que l'initiative « Pour votre santé, bougez », placée en 2005 sous le thème de la création de conditions favorables, constituent pour l'OMS et ses partenaires un cadre définissant les grandes orientations pour l'Année internationale.

V. Programme des Nations Unies pour le développement

11. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a élaboré une stratégie, qui a été adoptée par l'équipe exécutive. Il met actuellement au point des projets qu'il rendra bientôt publics. Le sport sera encore plus présent dans les initiatives de communication en cours, telles que « Afrique 2015 » et le Sommet mondial des dirigeants de jeunes, qui tireront parti des synergies résultant de l'Année internationale.

VI. Volontaires des Nations Unies

12. Le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) prévoit d'informer les administrateurs et les directeurs de programmes sur le terrain et de les inciter à discuter avec les administrations compétentes d'une participation éventuelle des VNU aux préparatifs de l'Année internationale et des activités à envisager avec d'autres partenaires de l'Année.

VII. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

13. Le sport au service du développement et de la paix constitue un aspect de plus en plus important des travaux du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui s'appuiera sur les acquis des deux années écoulées. Sur les 158 bureaux de pays de l'UNICEF, une centaine ont fait du sport, de l'éducation physique, des loisirs et du jeu des éléments fondamentaux de leurs programmes en faveur des enfants et des jeunes. Ces programmes vont au-delà des activités de communication et des manifestations sportives et forment une des bases de la coopération entre l'UNICEF et les gouvernements, reprenant ou complétant les programmes d'éducation, de santé et de protection de la population.

14. Concrètement, l'UNICEF intègre le sport et l'éducation physique dans plusieurs programmes de pays, qu'il fera connaître en 2005 en vue de les reproduire à l'échelle mondiale. Il s'attache surtout à mettre au point, avec le concours de plusieurs organisations non gouvernementales, un système de suivi et d'évaluation des sports qui sera intégré au système de suivi et d'évaluation des programmes de pays. Pendant l'Année internationale, sa contribution consistera à mettre en évidence les résultats acquis et à commencer à faire ressortir l'impact du sport sur le développement.

15. Pour marquer l'Année internationale, l'UNICEF a publié une brochure intitulée *Le sport, les loisirs et le jeu* dans laquelle il décrivait un certain nombre de ces programmes de pays et soulignait la diversité des programmes qui gagneraient à faire intervenir le sport.

16. L'UNICEF renforce également son partenariat avec les instances sportives, comme le Comité international olympique, la Fédération internationale de Football Association (FIFA), la Fédération internationale de badminton et la Fédération internationale de volley-ball. Avec ces partenaires, l'UNICEF cherche surtout à atteindre les objectifs de programme, le premier étant d'encourager la coopération au niveau national et de promouvoir le sport, tout en l'utilisant aux fins de l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent et du développement

communautaire. Ainsi, la FIFA et l'UNICEF travaillent en partenariat dans plus de 75 pays; leur objectif pour 2005 est d'utiliser le football pour promouvoir la paix au sein des communautés, d'enseigner la tolérance et de réinsérer les enfants et les jeunes vivant dans des situations de conflit. On soulignera le service rendu par les athlètes en tant qu'ambassadeurs itinérants et l'on fera connaître dans le monde entier les méthodes d'action qui se sont révélées vraiment efficaces dans certaines régions et certains pays, au titre de la célébration de l'Année internationale.

VIII. Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

17. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et ses 10 organisations coparrainantes prévoient de faire fond sur leur partenariat réussi avec des organismes sportifs tels que le Comité international olympique (CIO) et le Conseil international de cricket pour faire mieux connaître, dans le cadre de grandes manifestations sportives, le problème du VIH/sida, et combattre les préjugés qui y sont liés.

18. Dans le cadre de sa coopération avec le CIO et avec le concours de 13 comités nationaux olympiques d'Afrique subsaharienne, ONUSIDA a mené de front lutte contre le sida et promotion du sport et entend étendre cette coopération à d'autres régions en 2005. Au vu des résultats liés à sa coopération avec le Conseil international du cricket et le mouvement olympique, les organismes des Nations Unies et les principaux partenaires au niveau des pays ont demandé à ONUSIDA d'envisager de travailler en partenariat avec la FIFA, en particulier en Afrique. ONUSIDA espère avoir des occasions de collaborer avec le monde du football en 2005 et après, et compte bien créer de nouvelles synergies en 2005 à l'occasion de l'Année internationale.

IX. Programme des Nations Unies pour l'environnement

19. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) continuera de s'employer à associer étroitement la pratique des sports de plein air au développement durable et à la protection de l'environnement. En 2005, le PNUE, dans le cadre de sa stratégie à long terme en faveur du sport et de l'environnement, explorera notamment de nouvelles activités, dont :

a) L'utilisation des conférences internationales des jeunes et des enfants Tunza pour promouvoir l'Année internationale;

b) Une activité à entreprendre avec le Comité national du Kenya qui s'occupe de l'Année internationale;

c) La reprise en 2005 des campagnes d'information sur le sport et l'environnement menées en coopération avec l'Alliance mondiale pour le sport;

d) L'organisation de rencontres sportives au cours de la Journée mondiale de l'environnement (5 juin 2005), placée sous le thème des villes vertes;

e) L'organisation, en coopération avec l'Alliance mondiale pour le sport, d'un sommet sur le sport au service du développement durable à Aichi (Japon), en marge de l'Exposition internationale de 2005;

- f) L'organisation d'une conférence mondiale sur le sport et l'environnement au siège du PNUE à Nairobi, avec le concours du Comité international olympique ;
- g) La publication d'un numéro spécial de Tunza (revue du PNUE destinée aux jeunes) consacré à l'Année internationale;
- h) La publication à l'intention des enfants Tunza d'un album illustré sur le sport et l'environnement, consacré à l'Année internationale.

X. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

20. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés continuera de coopérer avec les organisations non gouvernementales à la mise en œuvre de programmes de sport pour les réfugiés. Les activités sportives n'étant pas considérées comme « vitales » pour les réfugiés, aucun budget n'est prévu pour ces programmes, et l'appui du HCR dans ce domaine consiste à faciliter les travaux, les contacts et le transport sur le terrain.

21. En 2005, les programmes de sport destinés aux réfugiés devraient être plus particulièrement axés sur l'éducation des filles et viser à inciter un plus grand nombre de filles à fréquenter les écoles ouvertes dans les camps de réfugiés.

XI. Conclusion

22. On s'attend à ce que d'autres organismes des Nations Unies participent activement à la célébration de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique et intègrent davantage le sport et l'éducation physique dans leurs programmes.

23. Les États Membres seront tenus informés des nouvelles initiatives, et le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le sport au service du développement et de la paix a entrepris à cet égard de créer un site Web spécial.